
Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

SEANCE DU 30 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le trente juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Étaient présents : Mrs ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., RONCIER J,

Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl., BIRLOUEZ G, VIOLANTE F.

Mmes EVERED G, GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Florent VIOLANTE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 Juin 2014

Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents : 11

Nb de votants 11 POUR : 11 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

Le compte rendu de la séance du 16 Avril 2014 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET LES PROJETS A VENIR

Boulangerie : les travaux de réhabilitation de la salle d'eau et toilettes réservés à la partie professionnelle ont été attribués à

Entreprise MELET – maçonnerie et assainissement

Entreprise COMMON – électricité – plomberie

Entreprise POITOU – plâtrerie

Entreprise FRAIN – Menuiseries

Les travaux sont en cours d'exécution et seront terminés à la fin de juillet 2014.

Eglise

Au cours de juillet 2014, les ordres de service seront envoyés aux entreprises pour un commencement en septembre 2014 de la tranche conditionnelle des travaux de réhabilitation de la façade comportant le clocher.

Voirie

- ✓ Mise en place de la signalisation de la zone 30 réglementée par un arrêté municipal affiché et transmis aux instances pour contrôle
- ✓ Mme EVERED évoque le manque de sécurisation dans le secteur du lotissement des Grenouillettes et du camping. Etudier les possibilités de ralentir les véhicules arrivant de Souday avec plantations au bord de la rue des Pêcheurs du côté du lotissement – prévoir un aménagement à l'intersection des routes en direction de Souday et de Oigny
- ✓ Transfert des stocks de matériaux et de gravats installés Chemin de la Métairie sur l'excédent de terrain à proximité de l'unité de traitement Route de Boursay ; ces travaux ont été confiés à l'Entreprise LDTP de Souday. Mme Christiane PERAL propose de se charger de l'aménagement du terrain situé chemin de La Métairie du côté des containers à verre et à papier et soumet de planter des végétaux demandant un entretien réduit

Cimetière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est plus utilisé de désherbant dans le cimetière compte tenu qu'il est situé dans le futur périmètre de protection du forage d'eau. Les agents communaux sont chargés de l'entretenir manuellement. Il est proposé de consulter Mr Karl GUITTET – pépiniériste à Souday – pour étudier les possibilités d'aménagement paysager à l'issue de la reprise de sépultures abandonnées.

Projet d'agrandissement de l'Agence Postale communale et du Point Lecture

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture et du Concours Particulier des Bibliothèques porté par la Communauté de Communes des Collines du Perche et soutenue par la Poste, avec le concours de la Commune, il est proposé d'agrandir les locaux de l'Agence Postale Communale et du Point Lecture pour permettre de faire évoluer les services, améliorer l'accueil des usagers et leur proposer des animations. De ce fait, la commission des bâtiments est chargée d'étudier les possibilités d'aménagement en ajoutant à la superficie existante une pièce libre concomitante. Des entreprises seront consultées pour chiffrer le coût de l'opération ; Mr Jean-Pierre FUSIL se charge de faire des plans qui seront remis aux entreprises pour quantifier les travaux. L'ensemble des éléments sera remis à la Communauté de Communes pour le mois de septembre 2014 afin de finaliser le dossier de demande de subventions.

Locaux communaux situés 5, Rue des Templiers et attenant à la Grange de ST AGIL

Un projet de réhabilitation des locaux situés 5 rue des Templiers attenant à la Grange de ST AGIL est à l'étude avec la possibilité d'obtenir des financements auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Pays, de l'Etat et des fonds européens. L'objectif de cette opération est de poursuivre le développement culturel sur le territoire intercommunal en accueillant des compagnies en résidence de travail et soutenir les actions menées par l'Association L'Echalier. La communauté de communes des Collines du Perche sera sollicitée pour porter le projet dans le cadre de ses compétences avec possibilité de lui transférer les bâtiments sous forme de bail emphytéotique au même titre que la Grange.

De même, une réflexion sera engagée pour la réhabilitation du logement situé au-dessus de la Mairie avec le CAUE de Loir et Cher qui interviendra aussi sur le projet cité ci-dessus.

REALISATION DE LA PHASE ADMINISTRATIVE DU PERIMETRE DE PROTECTION DU FORAGE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Considérant la délibération du 16 Avril 2014 approuvant le règlement de consultation pour le choix d'un bureau d'Etudes dans le cadre de la phase administrative à l'instauration des périmètres de protection du forage d'adduction d'eau potable ;

Monsieur Le Maire fait part que la mission du bureau d'études consiste à :

- Elaborer le dossier technique et financier
- Elaborer le dossier d'enquête et parcellaire
- Porter à la connaissance des propriétaires et des instances publiques les dispositions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de servitudes.

A l'issue de la consultation, la commission Marché à Procédure Adaptée - MAPA - a étudié les cinq offres reçues sur sept bureaux d'études consultés et propose de retenir l'offre de la SARL DUPUET Franck associés pour un montant de 13 870 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer la mission de la phase administrative à l'instauration des périmètres de protection du captage d'Adduction d'Eau Potable à la **SARL DUPUET Franck associé, sise à TOURS (37100) – 56, Rue de Suède, pour un montant de 13 870 € HT**, offre économiquement le plus avantageuse.

URBANISME : AVIS SUR LE DEPOT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la carte communale a été approuvée par arrêté préfectoral du 16 Juin 2014.

Il fait part que deux pétitionnaires souhaitent construire dans la zone N, à savoir :

- Construction d'un abri de jardin au lieudit « Villebeautru » sur un terrain dépourvu actuellement de toute construction afin d'y entreposer du matériel pour l'entretien de la parcelle récemment plantée en verger. Ce terrain est desservi par le réseau d'électricité et d'eau potable.
- Projet de construction d'une maison démontable au lieudit « La Briquetterie », ancien dépôt de maçonnerie appartenant auparavant à Mr Raymond COLLIGNON. Un début de construction avait été édifié sur le terrain à l'issue de l'obtention d'un permis de construire en 1993 pour un bâtiment artisanal, la parcelle ne pourra pas devenir cultivable compte tenu du sous-sol comblé de déchets et de gravats et est desservi par le réseau d'eau potable. Le réseau d'électricité se situe à moins de 100 mètres de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, émet un accord de principe sur ces deux demandes de construction sous réserve que les frais de raccordement aux réseaux existants soient entièrement à la charge des propriétaires. Les demandes seront transmises aux services de la Direction Départementale des Territoires pour instruction ; en parallèle, Madame Karine GLOANEC MAURIN se charge de prendre rendez-vous avec Madame Le Sous-Préfet pour défendre l'obtention de ces deux demandes de permis de construire en zone N à titre exceptionnel.

PROPOSITION DE MODIFIER LES HORAIRES DE TRAVAIL DES ADJOINTS TECHNIQUES

Il est décidé de proposer aux adjoints techniques employés à mi-temps d'adapter les horaires de travail en fonction des saisons, sous réserve de leur accord, à savoir heures d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre et heures d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars, compte tenu de la charge de travail au printemps et en été.

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur Le Maire rend compte qu'une remorque équipée de rehausses et tractée par la voiture, a été achetée pour les besoins des adjoints techniques auprès des Ets AGUILLE.

ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE D'UNE COMMUNE DE - 2 000 HABITANTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2^{ème} étage.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée que la commune adhère à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un tel organisme d'assistance,

- **APPROUVE** le projet de statuts de cette agence technique départementale annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Monsieur Olivier ROULLEAU ;
- **S'ENGAGE** à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2013

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Considérant la présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

APPROBATION DE L'INDEMNITE DE SINISTRE SUR CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire fait part que l'installation électronique des cloches de l'église a subi le 31 Janvier 2014 une surtension électrique occasionnée lors des travaux de restauration de la façade sud de l'église. Le coût de la réparation, confiée à l'Entreprise BODET sise à Trémontines (49), s'élève à 2 016 € TTC.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE. Une indemnité de sinistre a été versée par l'assureur à la commune à hauteur de 1 640,88 €.

Des démarches ont été entreprises, par l'intermédiaire de Jean-Philippe BARTHEL architecte et maître d'œuvre des travaux de l'église, pour obtenir un dédommagement auprès de l'entreprise LEFEVRE en charge du branchement électrique de l'installation du chantier. De ce fait, l'entreprise LEFEVRE accepte de prendre à sa charge le coût du sinistre non couvert par l'assurance soit la somme de 375, 12 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le remboursement du sinistre versé par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE à hauteur de 1 640,88 € HT ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes pour le règlement du montant pris en charge par l'Entreprise LEFEVRE sise à BLOIS (41000) – 24, Rue des Grands Champs, soit 375,12 € arrondi à 375 € - TROIS CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ;

ADHESION AU CAUE DE LOIR ET CHER – CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mis en place par le Conseil Général, le CAUE de Loir et Cher a pour vocation la

sensibilisation et l'information du public, l'assistance architecturale des particuliers et le soutien à la maîtrise d'ouvrage publique. Association à but non lucratif, il est un outil d'aide à la décision au service des collectivités locales et il est un des éléments de la solidarité territoriale.

Considérant qu'il serait nécessaire de réhabiliter l'appartement situé à l'étage de la Mairie et que l'étude de ce projet pourrait être confiée au CAUE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à compter de 2014 au CAUE de Loir et Cher

Le montant de l'adhésion à cette structure sera imputé à l'article 658 du budget principal et calculé suivant le nombre d'habitants soit pour l'année 2014 :

41,85 € (279 hbts x 0,15 €)

QUESTIONS DIVERSES

Piscine de Mondoubleau

Le Conseil Municipal est informé que les communes du canton de Mondoubleau participent, chaque année, à hauteur de 2,20 €/habitant au financement de la piscine de Mondoubleau.

Remerciements

Le Collectif AVEN – Association des Vétérans des Essais Nucléaires – remercie le Conseil Municipal d'avoir octroyé une subvention de 40 € pour l'année 2014.

SICTOM

Mme Christiane PERAL, déléguée du SICTOM, informe qu'un nouveau collecteur de vêtements a été mis en place sur la commune de CHOUE.

Contrat de Pays

Des ateliers de travail sont mis en place au sein du Syndicat Mixte du Pays Vendômois pour sensibiliser les collectivités et autres publics à mettre en place de nouvelles plantes d'ornement empêchant la pousse de mauvaises herbes, réduisant l'emploi de pesticides et ayant peu besoin d'eau.

La commune de Mondoubleau a répondu favorablement à cette initiative en formant son personnel technique vers cette politique environnementale.

Mme Christiane PERAL, ayant participé à ces ateliers, demande au Conseil Municipal de lui confier la possibilité de faire des essais sur des emplacements communaux.

Spectacle à venir

20 Septembre : Bal cirque avec le Cheptel Aleïkoum dans le cadre de l'ouverture de la saison de l'Echalier

18 Octobre : 14 h 30 - Balade contée au titre de la programmation du festival Amies Voix –
Thème : Au fil de l'eau avec visite de l'unité de traitement

20 h 30 - spectacle de jazz à la Grange de Saint-Agil.

Florent VIOLANTE fait remarquer qu'il est dommage d'avoir deux programmations de spectacles le même jour.

Commission communication

La commission se réunira le 21 juillet pour travailler sur l'édition d'un bulletin municipal.

Hommage Guerre 1914 – 1918

Monsieur Jean-Pierre BIARD propose de mettre en place une exposition sur l'anniversaire du centenaire de la guerre 1914 – 1918 lors de la commémoration du 11 Novembre.

La séance est levée à 23 h 25.

Le Maire,
O. ROULLEAU.